



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale et recherche : personnel

Question écrite n° 28557

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des personnels administratifs de catégorie C de l'éducation nationale. A ce jour, ces personnels se trouvent scindés en deux corps : les agents administratifs et les adjoints administratifs. Ces deux catégories de personnel exercent bien souvent les mêmes métiers et les mêmes responsabilités ; pour autant, leurs salaires diffèrent. En 1995 était réalisé un audit du dispositif OMEGA, qui concluait à la fusion en un seul corps de ses agents. Aussi souhaiterait-il savoir s'il est dans les intentions du Gouvernement de reprendre les conclusions de ce rapport et de créer un corps unique pour ces personnels en particulier, et pour les personnels administratifs d'une manière plus générale.

Texte de la réponse

L'évolution des métiers administratifs du niveau de la catégorie C a en effet conduit à ce que les tâches exécutées par des personnels du niveau agent et du niveau adjoint soient plus difficilement différenciables qu'autrefois. C'est pourquoi une réflexion est engagée, au sein du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, visant à une transformation progressive des postes d'agents en adjoints.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28557

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 1999, page 2282

Réponse publiée le : 10 mai 1999, page 2846